

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

--- --

Date de la convocation : 11 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Bernard GÉRARD, Maire**.

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Marc DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Éric GILLET, Beata JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, Jérôme DALLONGEVILLE, Valérie BAERT, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Louis RANDOUX, Philippe CRÉPEL, Laurent SÉAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Denis TONNEL, Jean-François PICHON

Étaient excusés :

Alain CHASTAN ayant donné pouvoir à Éric GILLET
Françoise EULRY-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Loïc CATHELAIN
Janine SCHAFIER ayant donné pouvoir à Marie-Pierre JANSSENS
Pierre-Alain AUBERGER ayant donné pouvoir à Didier ELLART
Raphaël CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE	3
2023_10_0098_DEL : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023	3
2023_10_0099_DEL : LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA DÉLIBÉRATION DU 26 MAI 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS (ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)	3
2023_10_0100_DEL : AIDES AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC ET DES INONDATIONS EN LIBYE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	12
2023_10_0101_DEL : DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES DES ÉLUS - AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA MEL	13
CULTURE, ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : ÉMILIE BOULET	13
2023_10_0102_DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE ST AIGNAN RELATIVE À LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	13
ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT, AGRICULTURE, PROFESSIONS LIBÉRALES ET EMPLOI : NICOLAS PAPIACHVILI	14
2023_10_0103_DEL : DÉROGATION À LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023	14
2023_10_0104_DEL : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2024	14
TRAVAUX, CADRE DE VIE, URBANISME, ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES : FRANÇOISE GOUBE	15
2023_10_0105_DEL : DÉNOMINATION DE LA VOIE RELIANT L'AVENUE CALMETTE À LA RUE DU DOCTEUR CHARCOT, LONGEANT L'ÉCOLE EUROPÉENNE LILLE MÉTROPOLE JACQUES DELORS	15
2023_10_0106_DEL : DÉNOMINATION DE LA DEUXIÈME VOIE SITUÉE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE HENRI ROBERT NEU	15
SPORT, SANTÉ ET RELATIONS INTERNATIONALES : DIDIER ELLART	17
2023_10_0107_DEL : MISE À DISPOSITION DES SALLES HERZOG ET MAZEAUD AU COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024	17
2023_10_0108_DEL : ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE À LA HALLE SPORTIVE PAVÉ STRATÉGIQUE	17
2023_10_0109_DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À MARCQ NATATION POUR LEUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE NATATION	17
2023_10_0110_DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA RENAISSANCE GYMNASTIQUE POUR LEUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE GYMNASTIQUE	17
2023_10_0111_DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS POUR L'ORGANISATION DE L'OPEN INTERNATIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS FAUTEUIL..	17
COMMUNICATION, INCLUSION NUMÉRIQUE, INNOVATION SOCIALE ET PROMOTION DE L'ANIMAL EN VILLE : VALENTINE ACROUTE	20
2023_10_0112_DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHÈQUE SONORE DE LILLE	20
PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES : MARIE-PIERRE JANSSENS	22
2023_10_0113_DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À FACE MEL POUR L'ACTION "LES FILLES ONT LE SENS DE L'ORIENTATION"	22

Bernard GÉRARD : Je vais procéder à l'appel de ce Conseil municipal du jeudi 19 octobre 2023.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut donc valablement délibérer. Je vous propose de désigner Monsieur Louis RANDOUX comme Secrétaire de séance. Il n'y a pas d'observations.

MONSIEUR LE MAIRE

2023 10 0098 DEL : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Bernard GÉRARD : Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 4 juillet 2023. Y a-t-il des contre ? des abstentions ? C'est l'unanimité et je vous en remercie.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

2023 10 0099 DEL : LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA DÉLIBÉRATION DU 26 MAI 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS (ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Bernard GÉRARD : Nous allons aborder les décisions municipales. Je rappelle que les règles du Code général des collectivités territoriales précisent que les décisions municipales n'ont pas vocation à ouvrir un débat. Elles ne sont que simplement présentées en Conseil municipal compte tenu du fait qu'elles émanent de la délégation de compétence qui a été donnée au maire lors de son élection pour faire fonctionner la mairie dans des conditions usuelles et normales.

Je pense qu'il y a des questions qui sont posées. Madame VIDAL-SAGNIER, vous avez proposé de poser une question, et Monsieur TONNEL également. Vous avez la parole, madame.

Odile VIDAL-SAGNIER : Merci. Monsieur le Maire, mesdames les adjointes, messieurs les adjoints, chers collègues, mesdames et messieurs, ma question porte sur les tarifs des cantines scolaires. Cela a été abordé en commission, mais je m'exprime un petit peu. Tout d'abord, j'ai trouvé surprenant de lire qu'il convient de maintenir les tarifs alors qu'il y a une augmentation, a priori pour les non-Marcquois. Compte tenu du contexte économique actuel, s'il faut augmenter, pourquoi ne pas se limiter aux revenus supérieurs à 5 000 euros, par exemple, afin de limiter les frais pour les plus bas revenus ?

Nous proposons que la Ville, en gelant l'intégralité des tarifs pour les familles ayant des revenus inférieurs à 5 000 euros d'imposition, fasse un effort pour aider au maintien du pouvoir d'achat des ménages marcquois. Le ratio actuel d'environ 1 à 2 sur la grille en dehors du tarif social ne gradue pas suffisamment, à notre sens, la tarification des prestations.

Nous souhaiterions aussi, lors de la prochaine commission Éducation, avoir le détail du nombre d'enfants par tranches tarifaires.

En marge de cela, je me pose la question de savoir ce qu'est devenu le repas à 1 euro ? Combien d'enfants en ont bénéficié ? Par ailleurs, la taxation de 0,50 pour les modifications réalisées moins de 48 heures avant la modification est-elle toujours appliquée ? Je vous remercie de vos explications.

Bernard GÉRARD : Merci madame. Je vais demander à Émilie BOULET de vous répondre.

Émilie BOULET : Comme Madame Odile VIDAL-SAGNIER l'a rappelé, cela a en effet été présenté en commission. Je rappelle que nous avons un peu gelé les tarifs et qu'ils n'avaient pas augmenté depuis avril 2022. La Ville a subi une augmentation assez importante de la part de Dupont Restauration, que nous avons réussi à réduire parce que nous avons permis aux familles de réserver plusieurs jours auparavant, ce qui a également permis de réduire le gaspillage alimentaire.

Vous le savez tous, il y a également eu une augmentation des salaires. Nous avons donc pris la décision d'augmenter les tarifs. Je l'avais bien dit en commission et le rappelle ici, cela correspond à une augmentation comprise entre 0,1 et 7 centimes selon les ressources des familles. Aujourd'hui, l'inflation de l'Insee correspond à 5 %.

Sur les autres questions, oui, il y a toujours une application de 50 centimes, mais elle est vraiment très marginale. En fait, les familles ont vraiment pris le pli et, si elles nous fournissent un certificat médical ou un document prouvant que l'enfant n'a pas pu se rendre au restaurant scolaire, nous faisons la déduction.

Pour les autres questions, je propose que vous nous les transmettiez par courriel, et le service vous répondra.

Bernard GÉRARD : Merci à vous. Je vous remercie beaucoup. Monsieur TONNEL, vous aviez souhaité poser une question.

Denis TONNEL : Merci Monsieur le Maire. Plusieurs décisions appellent des observations, des remarques ou des questions. La première concerne la numéro 55, et c'est une simple question. Pourquoi avons-nous loué une exposition ? Je crois que c'est la première fois que cela se passe dans notre commune. Pourquoi avoir loué cette exposition alors que nous avons plein de peintres talentueux dans notre commune qui ne demanderaient qu'à exposer dans nos lieux d'exposition ? Je vous remercie.

Bernard GÉRARD : La ville de Marcq-en-Barœul n’hésite jamais à offrir toutes les possibilités à tous les peintres marcquois. Le rayonnement du Jardin Minorelle et de cette grande salle d’exposition au rayonnement métropolitain mérite effectivement que, de temps en temps, nous sollicitons un artiste de grande renommée pour qu’il puisse faire une exposition qui dépasse le cadre de la ville de Marcq-en-Barœul. C’est donc dans cette perspective que nous avons loué cette exposition à un artiste qui, d’ailleurs, connaît un très grand succès aujourd’hui puisqu’il y a énormément de personnes qui viennent visiter cette exposition.

J’étais hier à Lille pour voir cette exposition magnifique de Jef Aérosol. Tout cela a forcément un coût et c’est tout à fait normal. Quelle est votre autre question ?

Denis TONNEL : Merci Monsieur le Maire. Concernant la décision numéro 67, à savoir la mise à disposition du 14 rue Berlioz, l’intervention est plus conséquente. Je me suis donc permis de l’écrire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs dans le public, lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire la délégation de certaines compétences. Cela ne veut pas dire pour autant que vous êtes exempt, Monsieur le Maire, des règles républicaines et démocratiques et que vous pouvez à loisir et selon votre bon vouloir décider de tout et de n’importe quoi.

L’essence de la démocratie municipale est que les élus de toutes origines que nous sommes puissent prendre la parole dans cette assemblée, votre responsabilité de maire étant d’organiser les débats et de répondre aux questions qui ne font que refléter les préoccupations des Marcquois. Or il se trouve que les séances de nos Conseils sont de moins en moins nombreuses, anormalement peu fréquentes pour une commune de notre taille, et que leur durée expéditive témoigne d’un manque flagrant de débat dans notre assemblée.

Lorsque le nombre de décisions dépasse celui des délibérations – et c’est unique dans notre département, à notre connaissance –, il y a lieu pour les Marcquois de se poser de vraies questions. Nous savons depuis longtemps, pour vous connaître parfaitement bien, que vous ne supportez pas ni la contradiction ni même les questions, fussent-elles constructives.

Au manque de projets de votre fragile majorité, dont nous nous demandons de plus en plus si elle émane de LR ou de Renaissance, vous ajoutez le manque de débats. Plus aucune question n’est permise, et ce ne sont pas les quelques prises de parole que vous octroyez de manière très sporadique à vos adjoints qui vont changer la donne.

Aujourd’hui, notre assemblée est désormais réduite à de la pure figuration. Une commune n’est pas une monarchie absolue où l’on gouverne par ordonnances et où l’on bannit par lettre de cachet. Vous décidez de tout et partout sans concertation, sans discussion possible. Le dernier Conseil en est un parfait exemple. Il n’était pas digne de notre commune et de ses habitants. Cela n’est pas normal, et nous tenons à le dénoncer ce soir d’une manière très forte.

Revenons-en à la décision qui nous interpelle ce soir en début de Conseil et qui illustre parfaitement mon propos précédent. Décision prise en catimini le 15 juin et qui n'est portée à la connaissance des élus que nous sommes, et donc des Marcquois, uniquement ce soir, le 19 octobre. Cette décision ne figurait d'ailleurs pas dans votre mirifique bilan de mi-mandat récemment publié.

Par la décision municipale présentée ce soir vous mettez à disposition de l'association maghrébine la salle située au 14 rue Berlioz, dans le quartier de la Briqueterie, à Marcq. Plusieurs questions légitimes se posent alors.

Première question : Pourquoi le Conseil municipal du 4 juillet n'a-t-il pas été l'occasion d'informer les élus et les Marcquois ? Vous disposiez alors de trois semaines pour la porter à l'ordre du jour. Cela aurait-il à voir avec la répercussion dans le quartier de la Briqueterie des émeutes qui ont secoué la France, quartier qui, rappelons-le, a été bloqué par des incendies de poubelles en travers de ses accès et marqué par un incendie violent dans l'enceinte du lycée Alfred Mongy ?

Deuxième question : Ces locaux étaient auparavant occupés par la supérette de quartier, d'une part, et par la Maison de jeunesse d'autre part. La supérette, pourtant bien utile aux habitants, a été fermée. Une étude, que nous avons évoquée plusieurs fois ici, a même démontré que les habitants souhaitaient qu'un nouveau commerce puisse y être implanté. Quid des résultats de cette étude qui a coûté fort cher aux contribuables que nous sommes tous ? A-t-elle été réalisée pour rien ?

Toujours dans la deuxième question, quel sera l'avenir de la Maison de jeunesse de la Briqueterie ?

Troisième question : Le montant du loyer a été fixé fort modestement à 375 euros. Quelle était la valorisation recommandée par le Service des domaines ? A-t-il validé ce montant ? Qu'en est-il du coût de l'électricité et de l'eau ? Seront-ils supportés par le locataire ou par la commune ? Le montant des charges nous semble en effet très faible.

Quatrième question : La commission de Sécurité a-t-elle validé le site et, si oui, pour combien de personnes au maximum ? Selon les riverains contactés, le vendredi, ce quartier, depuis votre décision, est saturé de véhicules qui stationnent n'importe où et n'importe comment.

Cinquième question : Des travaux ont-ils été engagés afin de modifier ou d'améliorer le site ? Si oui, quel en a été ou quel en sera le montant, qu'il s'agisse d'interventions en régie ou confiées à des entreprises ?

Sixième question : Les habitants du quartier ont-ils été consultés ? Peut-être avez-vous organisé un POC dont vous avez le secret ou un autre moyen de démocratie participative ?

Septième question : Qui seront les prêcheurs de ce lieu de culte ? À quelle obédience ou mouvement de l'islam appartiennent-ils ? Celle des imams de Drancy ou de Bordeaux que nous apprécions particulièrement pour leur qualité humaine de dialogue et d'ouverture, ou bien d'autres qui n'ont hélas plus à démontrer leur dangerosité pour notre République ? Quelles garanties avez-vous eues pour l'avenir ?

Huitième question : Les commentaires sur les réseaux sociaux évoquent une école. Comment fonctionne cette structure ? Quel est son programme ? Comment sont suivis les élèves ?

Neuvième question : Sur la durée, dans quelle perspective s'inscrit cette création ? Dans quelle politique à long terme ?

Nous avons, et vous le savez, le plus grand respect et une profonde amitié pour la communauté musulmane – ce n'est pas un secret –, mais l'ouverture d'un nouveau lieu de culte sur la commune, avec son soutien, est une décision ni anodine ni neutre, mais d'importance quel que soit le culte concerné. Elle l'est particulièrement dans le contexte actuel. S'agissant de la destination d'un bien commun, elle aurait pour le moins mérité une information en amont des Marcquois ou, à défaut, de leurs modestes représentants que nous sommes, puis l'organisation d'un débat démocratique, ou à défaut une délibération en bonne et due forme.

Il y a donc faute de transparence, de vraies questions qui se posent. Elles méritent d'obtenir de vraies réponses. Vos réponses à ces questions ce soir en diront long sur votre conception de la démocratie. Je vous remercie de votre attention.

Bernard GÉRARD : Monsieur TONNEL, mes chers collègues, d'abord, je voudrais vous rappeler les termes de la loi puisque vous abordez vos observations sur une décision municipale qui obéit à des règles. Vous le savez autant que votre voisin, Monsieur Jean-François PICHON, qui est directeur général adjoint d'une des plus grandes communes de la métropole lilloise. Il sait donc ce que signifie une décision municipale et une délibération municipale.

Les commissions municipales qui existent sont uniquement chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil municipal. Ce sont les dispositions de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales qui le fixent, et c'est aussi l'article 9 du règlement intérieur de notre Conseil municipal.

À côté des délibérations du Conseil municipal, qui sont soumises à la discussion des commissions, il y a les décisions municipales. Ces décisions municipales ne sont pas soumises à l'approbation du Conseil municipal parce qu'elles sont tout simplement présentées à ce dernier, simplement à titre informatif – c'est la loi –, et elles n'ont donc pas à être soumises en commission.

Je rappelle que lorsque j'ai été élu, comme dans toutes les villes de France, grandes ou petites, il y a une délibération qui est immédiatement prise et fixe pour le maire un certain nombre de compétences qu'il assume pleinement et lui ont été accordées par une délibération que tout le monde a votée, et que tout le monde ici, autour de la table, a votée. Je voudrais d'abord rappeler ce point, qui me paraît tout à fait essentiel.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que ce que vous avez précisé tout à l'heure n'est pas exact. Premièrement, cette décision municipale relative à la location partielle d'un local remonte au 5 juillet dernier. Deuxièmement, elle a pour objet de confier à l'association maghrébine, qui dispose depuis 30 ans (vous étiez là, Monsieur TONNEL quand tout cela a été décidé par mes prédécesseurs) d'un local, qui est un local de prières. Ce local était notoirement trop petit, et il n'était pas souhaitable que les prières se passent dans la rue, faute d'un local d'une surface suffisante. C'est bien évidemment indigne et anormal que les choses puissent éventuellement se passer de cette manière. De telle sorte que, dans la mesure où le local qui était occupé par Cuisine mode d'emploi était libre puisqu'ils ont occupé leurs locaux définitifs, nous avons accepté de louer ce local le vendredi pour la prière et le mois du ramadan pour un loyer conforme aux lois du marché, avec bien évidemment les charges qui y sont afférentes. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point.

On peut après considérer qu'il ne fallait pas le faire. Moi, je considère aussi que c'est une marque de respect à l'égard d'une communauté qui existe, qui veut pratiquer son culte et qui nous loue un local qui était devenu disponible. C'est provisoire puisque, de toute façon, les travaux qui sont en cours sur la Briqueterie nous amèneront à démolir un jour cet endroit. Ils savent parfaitement que c'est quelque chose de tout à fait provisoire puisque, à terme, ces locaux seront démolis pour des constructions qui arriveront dans ce secteur. Voilà ce que je voulais préciser.

Loïc CATHELAIN : Je peux juste donner un complément. Je tiens à rappeler à chacun que lorsque le préfet Leclerc est arrivé, il avait envoyé une lettre de cadrage, notamment sur la laïcité, et rappelait à la fin de cette lettre à tous les maires de la métropole lilloise qu'il était interdit de mettre à disposition à titre gratuit un local pour un culte, et qu'il était possible de le louer dans les conditions du marché. C'est ce qui a été fait pour une journée par semaine et pour la période du ramadan. Il s'agit bien évidemment d'un bail précaire.

Bernard GÉRARD : Je voudrais répondre également, puisque les décisions municipales ne sont pas des débats que nous engageons entre nous et que nous répondons aux questions que vous posez.

J'attire également votre attention sur le fait que la plupart des décisions municipales qui sont ici témoignent tout simplement de la grande activité de la ville de Marcq-en-Barœul et sont essentiellement des marchés publics, des avenants, des décisions qui sont relatives à des contrats qui existent dans la ville de Marcq-en-Barœul. Il faut bien nécessairement les passer en décisions municipales.

Vous avez raison de préciser qu'effectivement la ville de Marcq-en-Barœul a fait preuve d'une grande activité, qu'il y a beaucoup de projets en cours. Tout le monde le reconnaît et tout le monde le voit. Pour le service des Marcquois, nous sommes effectivement en train de faire beaucoup de choses et les Marcquois nous le rendent bien en nous remerciant effectivement de tout ce qui est en cours, dans tous les domaines d'activité d'une ville.

Je pense avoir répondu à la question qui était posée. Vous aviez une autre question, Monsieur TONNEL.

Denis TONNEL : Je m'excuse de monopoliser la parole, Monsieur le Maire, mais il y a effectivement pas mal de questions. J'ai deux remarques et vais intervenir de manière groupée sur les décisions numéro 87, 88, 119.

Pour la 87, nous avons le montant. Il est question de 665 000 euros – ce qui n'est pas rien –, droit de préemption. Pour la 88, il est question de 3 850 000 euros et, sauf erreur, Monsieur le Directeur général, pour la 119 nous n'avons pas la décision. Nous avons le titre, nous savons que c'est le 329 chemin du Halage, mais nous n'avons pas la décision. Nous n'avons rien, y compris le montant, et il faudrait nous éclaircir là-dessus.

Ce soir, nous ne parlons pas de choux et de carottes. Lors du dernier Conseil municipal, je m'étais félicité et vous avais remercié, Monsieur le Maire, de mettre des décisions municipales à l'ordre du jour de certaines commissions. Nous étions en effet très contents que des décisions municipales arrivent en commission et puissent être étudiées avant de les avoir en Conseil. D'ailleurs, j'avais aussi remercié Madame GOUBE, parce que nous avons une commission très dynamique avec Françoise, et cela se passe toujours très bien.

Ces trois décisions municipales, qui sont pour moi des décisions d'importance, n'ont pas été vues en commission et nous en avons été informés lors de la remise du dossier. Je me répète encore une fois : nous ne parlons pas de choux et de carottes, mais de plusieurs millions d'euros. Je voudrais donc savoir à quoi vont servir ces biens et ce que vous voulez en faire. Je vous remercie d'avance, Monsieur le Maire, de vos réponses.

Bernard GÉRARD : À ma connaissance, il s'agit de 625 000 euros et non pas de millions d'euros. Je ne sais pas si, pour vous, il y a eu une erreur, mais elle aurait été bien involontaire. Je pense que tout le monde a eu connaissance de ces décisions municipales. Je suis bien évidemment prêt à vous les donner dès que le Conseil sera terminé. Vous en serez destinataire s'il y a eu une erreur, mais je pense que tout le monde a reçu l'ensemble des documents. Il s'agit du 125 Briqueterie pour les décisions 87 et 88. C'est bien cela, Monsieur le Directeur ?

M. le Directeur général des services : Oui, il y a le chemin de Halage et le 125 rue de la Briqueterie.

Bernard GÉRARD : Il s'agit donc de deux ensembles qui sont situés rue de la Briqueterie et chemin du Halage, qui se jouxtent et constituent un tènement foncier intéressant pour lequel nous avons eu une discussion avec les familles. Il nous est apparu intéressant de pouvoir procéder à l'acquisition de ces deux tènements fonciers.

Ensuite, en revanche, je pense que vous voulez sans doute de Geldrive. C'est autre chose et c'est effectivement une dépense importante de la ville de Marcq-en-Barœul. Le long du pavé stratégique, il y a un ensemble d'entrepôts et de bâtiments qui s'appelle Geldrive, fermé depuis de nombreuses années et sans activité majeure. Normalement, ce sont des entrepôts frigorifiques qui avaient été aménagés, à un moment donné, pour devenir un drive pour du surgelé. Cela n'avait plus d'activité depuis très longtemps. C'est à vendre. Quelqu'un s'était positionné. Nous avons considéré qu'il était du devoir de la Ville de s'intéresser à ce foncier et c'est la raison pour laquelle, durant la période des vacances, la Ville a marqué son intérêt et a souhaité préempter. C'est bien pour cela que les décisions municipales sont du pouvoir du maire, car durant la période des vacances nous n'avons que deux mois pour réagir et que si nous laissons passer le délai, nous ne pouvons plus agir ensuite. Nous verrons bien ce qu'il adviendra de cette demande de préemption, mais nous voulions avoir des éclaircissements sur l'avenir de ce foncier, et notamment savoir ce que celui qui se proposait de l'acheter veut en faire. Nous souhaitons marquer notre intérêt clair, net et précis. La Ville a un intérêt à acheter ce foncier, qui est situé au-dessus du pavé stratégique.

Je rappelle que la ville de Marcq-en-Barœul est une ville de 1 404 hectares, que la Ville ne se termine pas au pavé stratégique. La Ville continue jusque Septentrion et que ce sont essentiellement des cultures maraîchères. Nous sommes donc très attentifs aux fonciers qui peuvent exister au-dessus du pavé stratégique pour que ces fonciers ne soient pas ouverts à l'urbanisation. Nous ne souhaitons pas que, au-dessus du pavé stratégique, il s'y passe des choses que nous n'aurions pas contrôlées. Je pense que nous sommes donc complètement dans notre rôle. Nous verrons, si la Ville achète, ce que nous ferons de ce foncier et déciderons ensemble des deux ou trois hypothèses qui peuvent exister. Cela fera partie d'un débat en commission. Merci à vous.

Monsieur CRÉPEL.

Philippe CRÉPEL : Je vous remercie, Monsieur le Maire. En préalable, je me permettrais de dire que la violence de fond de l'intervention de l'une des deux parties de l'opposition marquoise ne va pas dans le sens de la conception de l' élu républicain que j'ai. Nous devons, en ces temps difficiles, être des élus qui rassemblent, qui apaisent les haines qui circulent en ces jours sombres dans notre société.

Nous voulions intervenir au sujet de la décision sur les tarifs des services et de la culture.

Monsieur le Maire, chers collègues, à l'occasion de l'information de la décision sur les tarifs culturels, et notamment de celui de la bibliothèque, nous souhaiterions que, lors du prochain Conseil municipal, puisse être proposée la gratuité de l'accès à la médiathèque pour tous les Marcquois et Marcquoises, comme cela est le cas dans de nombreuses communes de notre agglomération.

Après une petite enquête rapide, j'ai pu constater que toutes les communes de la MEL plus importantes que la nôtre proposent la gratuité pour tous les habitants de leur commune. La culture est un bien précieux. Dans les temps sombres que nous traversons, elle permet de lutter contre l'obscurantisme, l'isolement idéologique et bien d'autres choses. L'accès libre et gratuit à notre médiathèque est pour nous essentiel. D'autre part, la recette des abonnements est extrêmement faible dans le budget d'une médiathèque.

Par ailleurs, qu'en est-il du bibliobus qui sillonnait la ville de quartier en quartier ? Nous craignons qu'il n'ait été victime de la Covid. Seul le portage à domicile semble avoir résisté à cette dernière.

Pour finir, nous ne comprenons pas l'intérêt d'indiquer dans le tableau le tarif pour deux et trois disciplines de pratiques artistiques, car cela fait croire à une dégressivité tarifaire, ce qui n'existe pas dans la grille présentée. Merci.

Émilie BOULET : Je vais vous répondre. Tout d'abord, sur la médiathèque, le tarif est aujourd'hui déjà gratuit pour les enfants. Je rappelle que pour les 19-25 ans, c'est 2 euros à l'année. Il est vrai que nous n'avons pas beaucoup de recettes, mais nous nous disons aussi que, parfois, lorsque c'est gratuit, cela n'a plus beaucoup de valeur. Je pense que les tarifs sont très raisonnables.

Bernard GÉRARD : Ils sont symboliques.

Émilie BOULET : C'est 8 euros à partir de 26 ans, et l'on peut emprunter plus d'une dizaine d'ouvrages.

Sur le bibliobus, je n'étais pas encore adjointe à la Culture, mais je faisais partie de la commission et me souviens qu'il y avait en fait très peu de monde qui y allait. Aujourd'hui, nous avons mis d'autres choses en place, notamment le portage de livres aux personnes âgées qui fonctionne très bien. Il se garait parfois devant chez moi, et je me suis aperçue qu'il y avait très peu de monde qui y allait.

Bernard GÉRARD : Nous rendons le même service, mais l'apportons chez les gens. Nous apportons à domicile ce que les gens nous demandent. La personne n'a même pas à se déplacer.

Je vous remercie beaucoup.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication

2023 10 0100 DEL : AIDES AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC ET DES INONDATIONS EN LIBYE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Bernard GÉRARD : Nous allons aborder, si vous le voulez bien, les délibérations. La première délibération que je soumetts à votre vote concerne une aide aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye, avec une attribution de subventions exceptionnelles.

Vous savez que lorsqu'il y a des catastrophes naturelles dans le monde, nous essayons de témoigner d'une solidarité. Comme l'ont fait de nombreuses collectivités territoriales, que ce soit la Région, le Département, la MEL et de très nombreuses communes, nous souhaitons procéder à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 500 euros à la Fondation de Lille pour apporter une aide à la reconstruction des villages et des écoles sinistrées par le séisme qui a frappé le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023.

Nous souhaitons verser à la Fondation de Lille, qui n'est pas la fondation de la ville de Lille, parce que cette fondation a décidé de concentrer ses efforts sur ces villages du Haut Atlas, et notamment sur la reconstruction des écoles. Nous trouvons que c'est vraiment quelque chose de tout à fait fondamental, extrêmement important, qui permettra peut-être aussi de créer un bâtiment – et nous l'espérons – avec des matériaux sans doute plus pérennes.

Vous savez, le Maroc, que je connais bien, est un très grand pays, très bien organisé. Il faut savoir qu'il y a une très grande solidarité entre les villes du Maroc qui n'ont pas été atteintes par le sinistre et toutes les autres. Aujourd'hui, ce qu'il faut faire, c'est effectivement aider à la reconstruction. C'est en ce sens que nous proposons de verser cette somme de 7 500 euros comme subvention exceptionnelle.

Nous avons également tous été marqués quelques jours plus tard par les inondations dévastatrices qui ont affecté, dans des conditions absolument dramatiques, la Libye. Nous souhaitons donc, comme nous y a d'ailleurs invités l'Association des maires de France, verser une subvention exceptionnelle de 7 500 euros au Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales.

C'était la première délibération. Il n'y a pas d'observation. Je vous en remercie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0100DEL est adoptée à l'unanimité

**2023 10 0101 DEL : DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES DES ÉLUS -
AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA MEL**

Bernard GÉRARD : La deuxième délibération concerne la désignation des référents déontologiques des élus. Je sais que vous n'avez pas souhaité d'explication complémentaire. Il s'agit tout simplement de prendre la même personne que celle qui viendra en assistance à la MEL. Ce sont des vacations qui sont payées à ces personnes pour autant que nous ayons besoin de faire appel à elles. Pouvons-nous voter sur ces deux délibérations ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? C'est l'unanimité, je vous en remercie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0101DEL est adoptée à l'unanimité

CULTURE, ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : Émilie BOULET

Bernard GÉRARD : Madame BOULET, vous avez une délibération.

**2023 10 0102 DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE ST AIGNAN RELATIVE À
LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION
SCOLAIRE**

Émilie BOULET : Oui. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, la délibération qui est soumise à votre vote ce soir porte sur le versement d'une subvention à l'école St Aignan concernant la restauration scolaire.

Cela était traditionnellement voté en début d'année avec l'ensemble des subventions, mais il y a eu une erreur de la part de l'école St Aignan par rapport au nombre de repas attribués aux élèves marcquois. Cette somme était prévue au budget et n'est pas du tout une dépense complémentaire. Ce sera la dernière subvention pour la restauration. Comme vous le savez, nous avons voté un forfait d'externat pour les écoles privées.

Bernard GÉRARD : Monsieur CRÉPEL, vous avez demandé la parole.

Philippe CRÉPEL : C'est donc peut-être la dernière fois que je vais voter contre.

[rires]

Émilie BOULET : J'espère !

Bernard GÉRARD : C'est bien là une grande différence entre nous. Nous cherchons toujours à vous convaincre que les enfants, où qu'ils aillent en classe, ont vraiment besoin de notre attention et de notre soutien. Nous n'avons pas encore réussi à vous convaincre et le regrettons, mais nous ne désespérons pas. Il y a aussi des voyages de classe, et c'est pour les enfants. C'est pour eux, mais nous respectons la position de chacun.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre, contre, c'est sûr ? Vous êtes sûr ? Qui est pour ? Je vous en remercie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 1 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire – Philippe CRÉPEL)

La délibération 2023_10_0102DEL est adoptée à la majorité absolue

Bernard GÉRARD : Je ne serai pas méchant, mais après être intervenu sur le prix des cantines scolaires, vous vous opposez à une délibération qui est positive dans ce domaine.

ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT, AGRICULTURE, PROFESSIONS LIBÉRALES ET EMPLOI : Nicolas PAPIACHVILI

2023 10 0103 DEL : DÉROGATION À LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023

2023 10 0104 DEL : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Bernard GÉRARD : Je passe la parole à Nicolas PAPIACHVILI.

Nicolas PAPIACHVILI : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais vous présenter deux délibérations qui concernent le même sujet classique. Vous savez que nous pouvons accorder ce que l'on appelle les dimanches du maire à nos commerçants et artisans. Pour 2023, l'objectif est de régulariser puisque, si vous ne le savez pas, le 31 décembre tombe cette année un dimanche. La possibilité leur est offerte d'ouvrir avec, je le rappelle, des compensations pour les salariés qui travaillent le dimanche.

Pour 2024, nous vous proposons d'octroyer à nos commerçants la possibilité d'ouvrir huit dimanches. Nous pourrions aller jusqu'à 12, mais nous maintenons le soutien à nos commerçants pour rester à 8. Voilà l'objet de ces deux délibérations. Je pense que nous pouvons les voter ensemble.

Bernard GÉRARD : S'il n'y a pas de demande de parole, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0103DEL est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0104DEL est adoptée à l'unanimité

TRAVAUX, CADRE DE VIE, URBANISME, ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES : Françoise GOUBE

2023 10 0105 DEL : DÉNOMINATION DE LA VOIE RELIANT L'AVENUE CALMETTE À LA RUE DU DOCTEUR CHARCOT, LONGEANT L'ÉCOLE EUROPÉENNE LILLE MÉTROPOLE JACQUES DELORS

2023 10 0106 DEL : DÉNOMINATION DE LA DEUXIÈME VOIE SITUÉE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE HENRI ROBERT NEU

Bernard GÉRARD : Je passe la parole à Françoise GOUBE.

Françoise GOUBE : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. J'ai deux délibérations qui concernent des dénominations de voirie. La première, c'est la petite rue qui a été créée sur le côté de l'École européenne et qui relie la rue du Docteur Charcot à l'avenue Calmette, ce qui permet à la fois aux parents de déposer les enfants en toute sécurité, de stationner et également de mettre de la verdure.

Il est proposé de dénommer cette rue Bruno Bonduelle. Bruno Bonduelle est Marcquois. Il a d'ailleurs été conseiller municipal pendant un certain nombre d'années et était en plus président de la Chambre de commerce, président du Grand Lille, etc. C'est un grand industriel et son nom est proposé.

La deuxième proposition qui vous est faite est de dénommer la rue Hélène Carrère d'Encausse pour la rue qui continue la rue Simone Veil au bout de la rue Henri Robert Neu. Il y a aussi une logique. Nous avons deux femmes qui, toutes les deux, étaient députées européennes. Surtout, Hélène Carrère d'Encausse a été secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

Bernard GÉRARD : Je suis très heureux que nous puissions honorer la mémoire de Bruno Bonduelle, surtout juste à côté de l'École européenne puisque c'est quelqu'un qui était très soucieux de cette dimension européenne. C'est aussi quelqu'un qui a énormément apporté à notre métropole et qui l'a fait rayonner.

Pouvons-nous voter ? Qui est contre ces deux belles délibérations ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0105DEL est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0106DEL est adoptée à l'unanimité

SPORT, SANTÉ ET RELATIONS INTERNATIONALES : Didier ELLART

2023 10 0107 DEL : MISE À DISPOSITION DES SALLES HERZOG ET MAZEAUD AU COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

2023 10 0108 DEL : ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE À LA HALLE SPORTIVE PAVÉ STRATÉGIQUE

2023 10 0109 DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À MARCQ NATATION POUR LEUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE NATATION

2023 10 0110 DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA RENAISSANCE GYMNASTIQUE POUR LEUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE GYMNASTIQUE

2023 10 0111 DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS POUR L'ORGANISATION DE L'OPEN INTERNATIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS FAUTEUIL

Bernard GÉRARD : Je passe la parole à Monsieur Didier ELLART pour ses délibérations.

Didier ELLART : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cinq délibérations sont mises en exergue ce soir et portées à votre vote.

La première délibération concerne la mise à disposition de la salle Herzog et de la salle Mazeaud. Vous savez qu'en 2024 la France accueillera les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. Ce sont des manifestations extrêmement importantes, mondiales, planétaires et les Jeux auront l'occasion d'être également en dehors de Paris, dans certains territoires métropolitains et ultramarins.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (le COJOP) Paris 2024, présidé par Tony ESTANGUET, a identifié des villes hautes pour pouvoir organiser certaines épreuves. Au niveau de la Métropole européenne de Lille, le Decathlon Arena - stade Pierre Mauroy accueillera le tour préliminaire du tournoi olympique de basket-ball hommes et femmes et la phase finale du tournoi olympique, la deuxième semaine, de handball, épreuves masculines et féminines.

Pour permettre à ces sélections internationales de pouvoir s'entraîner pendant cette période de compétitions, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, en lien avec la Métropole européenne de Lille, a identifié deux équipements sportifs sur la ville de Marcq-en-Barœul, à savoir la salle Pierre Mazeaud et la salle Maurice Herzog, qui accueillent déjà des compétitions de handball au niveau local. Le Comité d'organisation des Jeux olympiques a sollicité la ville de Marcq pour la mise à disposition exclusive de ces deux équipements sportifs pendant la période du 26 juin au 18 août, c'est-à-dire la période des Jeux olympiques de Paris 2024.

Une convention d'utilisation des sites sera passée entre Paris 2024 et la ville de Marcq-en-Barœul pour préciser les conditions d'utilisation, conditions techniques d'accès à ces équipements sportifs. Par la suite, une convention-cadre sera signée entre Paris 2024, la Métropole européenne de Lille et la ville de Marcq-en-Barœul pour l'accueil de ces Jeux et les responsabilités incombant aux uns et aux autres.

Je rappelle quand même que les Jeux olympiques sont une ambition pour la France, mais également une opportunité pour les territoires. Cette délibération témoigne aussi de la reconnaissance de l'attractivité et de la qualité des équipements sportifs de la ville de Marcq-en-Barœul, qui est une référence sportive au cœur de la Métropole européenne de Lille.

La seconde délibération concerne un fonds de concours permettant d'attribuer à la ville de Marcq-en-Barœul une aide financière d'un montant de 6 398 euros dans le cadre de la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – c'est le fonds de concours de la Métropole européenne de Lille – pour réaliser une centrale solaire photovoltaïque sur la halle sportive couverte située au pavé stratégique, dans le prolongement à la fois de la Ferme aux oies et du skate parc.

Je vous rappelle que cette halle sportive fait 800 m² et va accueillir à la fois un terrain et un plateau multisports, et également un terrain de basket 3-3 en accès libre, mais sécurisé quand même, pour permettre d'avoir des disciplines sportives qui ne soient pas dans le cadre réglementaire d'un club sportif.

La troisième délibération porte sur une subvention exceptionnelle à Marcq natation. Un des nageurs de Marcq natation, qui est un club phare de la ville de Marcq-en-Barœul, s'est qualifié pour les Championnats de France – catégorie Élite, qui se sont déroulés au mois de juin à Rennes. Il y avait une demande de subvention et la ville de Marcq-en-Barœul proposait d'accéder à la demande à hauteur de 300 euros.

La quatrième délibération est également une subvention exceptionnelle. Au cours de la précédente saison (2022-2023) quatre équipes et deux gymnases de la Renaissance gymnastique, qui est le club le plus ancien de la Ville, se sont qualifiés pour des finales aux Championnats de France de gymnastique artistique. Il s'agissait de différentes finales, à Cognac, Rodez, Miramaz et Lyon. Pour faire face aux frais induits par ces participations à ces quatre finales, le club Renaissance gymnastique a formulé une demande de subvention exceptionnelle. Nous proposons d'accéder à leur demande à hauteur de 2 500 euros.

La cinquième et dernière délibération concerne la Ligue des Hauts-de-France de Tennis, qui a organisé, sur ses installations qui sont magnifiques, à la suite d'Amiens et du Touquet, l'Open international des Hauts-de-France de Tennis-fauteuil. Cela s'est déroulé au Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul. C'était une compétition internationale avec 40 athlètes para-tennis de très haut niveau, venus de tous les pays du monde.

En parallèle de cette semaine d'Open international des Hauts-de-France de Tennis, des temps forts ont eu lieu : un colloque tennis santé, un colloque para-tennis en présence de Marie-

Amélie LE FUR, la présidente du Comité paralympique et sportif français, avec des athlètes qui sont venus témoigner de leurs différents handicaps (physique, sensoriel, sensitif). Un autre temps fort, auquel Émilie BOULET, Valentine ACROUTE et moi-même avons pu assister, portait sur des échanges avec des témoignages vis-à-vis de scolaires de Marcq-en-Barœul, avec beaucoup d'émotion. Stéphane HOUDET, quintuple champion olympique de tennis-fauteuil, était présent. Ce furent des moments vraiment très forts.

Cette manifestation a quand même un coût, dont le budget s'élève à 155 000 euros. Nous proposons une prise en charge financière des frais à hauteur de 2 500 euros. Je vous remercie de votre attention.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup. Je suis très fier de toutes ces très belles manifestations qui ont lieu à Marcq-en-Barœul. D'abord pour le partenariat pour les futurs Jeux olympiques, mais je souligne cette magnifique manifestation qui a eu lieu à la Ligue des Hauts-de-France de Tennis pour cet Open international des Hauts-de-France. Merci à Didier d'y être allé avec d'autres élus de la ville de Marcq-en-Barœul pour nous représenter globalement. C'était quelque chose de très émouvant et, pour l'inclusion, je trouve que c'est véritablement une très belle politique à laquelle nous nous sommes associés.

Merci pour la présentation de ces délibérations. Puisqu'il n'y avait pas de demande de prise de parole, je vous propose, si vous en êtes d'accord. De les voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie beaucoup.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0107DEL est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0108DEL est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0109DEL est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0110DEL est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0111DEL est adoptée à l'unanimité

COMMUNICATION, INCLUSION NUMÉRIQUE, INNOVATION SOCIALE ET PROMOTION DE L'ANIMAL EN VILLE : Valentine ACROUTE

2023_10_0112_DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHÈQUE SONORE DE LILLE

Bernard GÉRARD : Je passe la parole à Valentine ACROUTE.

Valentine ACROUTE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération pour proposer l'attribution d'une subvention de 700 euros à l'association des Donneurs de voix – Bibliothèque sonore de Lille. Comme vous le savez, depuis novembre 2022 la ville de Marcq-en-Barœul collabore avec cette association pour permettre l'accessibilité du magazine municipal *Images de Marcq* en version audio, à la fois pour permettre l'information aux personnes empêchées de lire et pour soutenir cette association dans sa démarche d'utilité publique, car elle met aussi à disposition un nombre assez important de revues, de romans qui sont lus pour les personnes empêchées de lire. Nous vous proposons donc l'attribution d'une subvention de 700 euros.

Bernard GÉRARD : Odile VIDAL-SAGNIER a demandé la parole sur cette délibération qui a trait au versement d'une subvention à l'association des Donneurs de voix pour une bibliothèque sonore.

Odile VIDAL-SAGNIER : Merci Monsieur le Maire. Mesdames les adjointes, messieurs les adjoints, chers collègues, mesdames et messieurs, la retranscription sonore du magazine *Images de Marcq* est une bonne initiative, mais pas forcément connue de toutes et tous. L'accès au site Internet n'est pas aisé pour cette rubrique. Il faudrait peut-être en faire plus de publicité. Par exemple, les personnes en maison de retraite ont-elles été informées de ce support ? Nous voterons bien sûr pour cette délibération. Merci de votre attention.

Bernard GÉRARD : Merci. Nous sommes bien sûr tout de suite prêts à parfaire encore la communication pour cette mesure. Je vous remercie de vos observations. Il n'y a pas d'obstacle, mais je pense que nous l'avons, avec les services Communication, largement fait connaître. Nous ne demandons cependant pas mieux que cela soit davantage connu et allons donc renforcer la communication. Je crois que Valentine a peut-être une petite réponse à vous faire.

Valentine ACROUTE : Nous n'oublions pas de faire des piqûres de rappel sur ce que nous pouvons faire. Il faut savoir qu'il y a un onglet spécial sur le site Internet de la Ville, qui s'appelle « Images de Marcq en audio ». C'est donc facilement accessible depuis le site. Souvent, les personnes qui ont des problèmes de vue ont aussi des ordinateurs adaptés qui permettent d'accéder à tous les onglets. Nous ferons des piqûres de rappel s'il le faut.

Bernard GÉRARD : Vous pouvez compter sur la vigilante attention de Valentine, qui est extrêmement impliquée dans ce domaine. Je la remercie beaucoup d'avoir noué ce partenariat avec l'association des Donneurs de voix pour que chacun se sente citoyen dans la Ville, quelle que soit sa situation, voire son handicap ou sa dépendance. Merci à vous.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est l'unanimité, je vous en remercie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0112DEL est adoptée à l'unanimité

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES : Marie-Pierre JANSSENS

2023 10 0113 DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À FACE MEL POUR L'ACTION "LES FILLES ONT LE SENS DE L'ORIENTATION"

Bernard GÉRARD : La dernière délibération a été déposée sur table et vous est présentée par Marie-Pierre JANSSENS.

Marie-Pierre JANSSENS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, la délibération qui vous est présentée ce soir nous permettra de régulariser le partenariat pour l'année 2022-2023 avec l'association Face MEL. C'est une action que nous avons déjà menée sur les saisons précédentes, et l'occasion pour moi de souligner le bilan très positif qui a été établi par les jeunes filles qui ont suivi ces ateliers, que ce soit pour la prise de confiance en elles, la connaissance des métiers ou le choix de leur orientation en luttant contre les stéréotypes, les aidant ainsi dans leur futur.

Il est à souligner que l'équipe éducative du collège des Rouges-Barres (puisque cela ne s'est mené uniquement que sur les Rouges Barres sur cette saison-là) avait manifesté son souhait de prolonger cette action et de la reconduire.

Dans le cadre de ma délégation, j'ai été invitée à une cérémonie de marrainage de jeunes filles inscrites pour cette rentrée au lycée Alfred Mongy. En effet, d'un effectif de 3 jeunes filles l'année précédente au lycée Alfred Mongy, le nombre est passé cette année à 16. C'est quand même une belle augmentation pour des métiers dits davantage masculins.

J'ai pu échanger avec ces jeunes filles sur leur motivation, leur intégration, leurs ressentis et leur place dans l'établissement. À l'issue de ces échanges, il m'a semblé intéressant de proposer une action en faveur des garçons selon le même principe d'atelier, avec des parrains en entreprises, pour les aider à définir leur projet professionnel et leur faire découvrir des métiers, notamment à dominance féminine, mais aussi de prévoir des temps d'échange entre les groupes de filles et les groupes de garçons pour communiquer et notamment pour mener une réflexion sur l'égalité des genres et les représentations stéréotypées. Les clichés et les stéréotypes sont toujours d'actualité.

Il est donc proposé, pour l'année 2023-2024, les deux actions « Les filles ont le sens de l'orientation » et « Les garçons déconstruisent l'orientation » au collège des Rouges Barres par l'association Face MEL. Je vous remercie.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup, Marie-Pierre, pour ton action dans ce domaine. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous en remercie beaucoup.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_10_0113DEL est adoptée à l'unanimité

Bernard GÉRARD : Nous avons terminé les délibérations relatives au Conseil municipal. Monsieur SÉAILLES, vous avez, sur le gong, déposé une demande de question. Je vous donne donc la parole puisque c'était votre souhait.

Laurent SÉAILLES : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjointes et les adjoints, mes chers collègues, je voudrais revenir sur la question des chèques énergie instaurés par la délibération du Conseil d'administration du CCAS du 24 mai 2022 après le vote, par notre Conseil municipal, d'une subvention de 200 000 euros de la Ville au CCAS.

Les services du CCAS et la Direction de la communication se sont mobilisés pour faire connaître aux habitants de la Ville ce nouveau dispositif qui a conduit à ce que plus de 500 familles aient pu en bénéficier, pour une dépense totale de 50 000 euros. C'est donc plus de 500 familles marcquoises qui ont été aidées en 2022 en application de notre politique municipale.

Aujourd'hui, alors que la précarité énergétique s'est aggravée, aucune délibération n'a pour l'heure été proposée au Conseil d'administration du CCAS alors qu'il a été proposé l'attribution de deux subventions de 10 000 euros chacune aux Restaurants du cœur et à la Banque alimentaire. Il reste donc, si vous voulez bien le décider sans alourdir le budget, plus de 100 000 euros qui peuvent être consacrés par le CCAS au renouvellement et à l'augmentation du chèque énergie en 2023.

Le groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire, demande donc, dans la situation actuelle marquée par une nouvelle augmentation des tarifs de l'électricité en août dernier qui pénalise lourdement les habitants de Marcq, le renouvellement du dispositif du chèque énergie.

Bernard GÉRARD : Merci Monsieur SÉAILLES. Je vais demander à Monsieur Loïc CATHELAIN de vous répondre.

Loïc CATHELAIN : Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la tonalité de votre question et pour la question elle-même, parce que cela nous permet de faire connaître aussi ce que fait le Conseil d'administration du CCAS.

Vous savez qu'en ce qui concerne l'action sociale la plupart des décisions se prennent lors de ce Conseil d'administration. Je vous remercie d'avoir rappelé que nous avons été l'une des seules communes, l'année dernière, à décider de doubler le chèque énergie de 100 euros qu'avait mis en place l'État, en reprenant les mêmes critères que l'État avait posés.

Il fallait avoir touché ce chèque énergie pour que le CCAS vienne abonder 500 familles – comme vous l’avez dit –, ce qui n’est pas rien. Je tiens quand même à rappeler que très peu de villes l’avaient fait.

Il y a plusieurs façons de soutenir les Marcquois qui rencontrent des difficultés. Il y a bien sûr – et vous l’avez rappelé – l’inflation sur l’énergie, et il y a aussi par le biais de l’aide alimentaire. Vous venez de le dire, lors du dernier Conseil d’administration du CCAS, la Ville a décidé de soutenir les Restos du cœur et la Banque alimentaire du Nord qui travaillent sur la ville de Marcq-en-Barœul. C’était notamment pour faire suite à l’appel du président des Restos du cœur à la fin de l’été. Il est intervenu dans les médias pour dire toutes les difficultés qu’il rencontrait pour collecter des denrées alimentaires et que, notamment en raison de l’inflation, il avait aussi de grosses difficultés financières. Nous sommes donc venus soutenir, à hauteur de 10 000 euros, les Restos du cœur et, à hauteur de 10 000 euros, la Banque alimentaire.

Je tiens aussi à rappeler que les Restos du cœur, dans la métropole lilloise, ont vu leurs 12 véhicules saccagés. C’est un grand besoin pour eux. Ils interviennent sur la Ville.

Je tiens aussi à dire que, la semaine prochaine, le CCAS de la ville de Marcq-en-Barœul organise un marché d’automne, salle de l’Aviateur, au parc du Petit Prince, en partenariat avec les Restos du cœur et la Banque alimentaire du Nord. Les bénéficiaires vont pouvoir venir grâce à une opération que met en place le Département du Nord, où des paniers solidaires sont distribués dans tous les cantons. Sur notre canton, ce sont 700 paniers qui vont être distribués. C’est donc un peu plus de 300 à Marcq-en-Barœul, ce qui n’est pas rien. Le CCAS organise ce marché d’automne.

Je tiens aussi à dire un petit mot sur la subvention de la Ville versée CCAS, qui est passée entre 2020 et 2023 de 1 200 000 euros à 1 300 000 euros. Vous pouvez compter sur moi. Je vais fournir mes meilleurs efforts auprès de Monsieur le Maire et de son adjoint aux Finances pour que la subvention de la Ville progresse encore un petit peu. C’est vrai que certains Marcquois sont en difficulté, nous le savons. D’ailleurs, je peux vous dire que la Banque alimentaire du Nord nous a transmis des chiffres dont l’analyse démontre qu’il y a de plus en plus de personnes qui ont un emploi qui sont bénéficiaires de la Banque alimentaire. C’est quelque chose qui nous touche tous, je pense, et qui nous interroge. Nous vivons une période d’inflation assez complexe.

Je tiens aussi à dire que le CCAS soutient les Marcquois les plus en difficulté, notamment grâce à son service composé de conseillères en économie sociale et familiale qui font un excellent travail.

Pour que vous le sachiez, depuis le début de l’année et jusqu’à fin août, il y a 34 908 euros d’aide financière qui ont été mobilisés par le CCAS pour venir en aide aux Marcquois les plus fragiles. Ces aides financières peuvent être du FSL, des chèques eau, des chèques d’accompagnement personnalisé ou de l’aide alimentaire.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup. J'ajouterai que nous sommes sans doute une des seules ou rares villes à apporter ces subventions exceptionnelles aux Restos du cœur et à la Banque alimentaire. J'ajouterai également que j'ai rencontré avant-hier le président des Restos du cœur qui m'en a grandement remercié et qui soulignait lui-même que nous sommes également l'une des très rares villes à mettre à disposition des locaux pour les Restos du cœur. C'est vrai que ce qui nous paraît extrêmement important, avec Loïc, c'est l'aide que nous pouvons apporter, d'une manière ou d'une autre. Nous pouvons bien évidemment donner un chèque, mais nous pouvons aussi apporter une aide alimentaire sous forme de panier, sous forme d'aide à ceux qui sont à même de donner des denrées alimentaires à ceux qui en ont le plus besoin. Cela fait partie du panel des aides que nous apportons aux personnes qui sont le plus dans le besoin dans la Ville. Nous y veillerons toujours. Je vous remercie beaucoup, et merci à Monsieur Loïc CATHELAIN de sa réponse.

Laurent SÉAILLES : Je voudrais remercier Monsieur CATHELAIN pour les précisions qu'il a apportées, mais qui ne comportaient absolument pas la réponse à la question que j'avais posée.

Loïc CATHELAIN : Vous avez vos questions. J'ai mes réponses.

Bernard GÉRARD : Si, Monsieur SÉAILLES, puisque comme je vous l'ai indiqué à l'instant nous pouvons donner un chèque, mais nous pouvons aussi apporter la même aide sous une autre forme. Le fait d'apporter une aide alimentaire à un certain nombre de personnes sous forme de panier ou sous forme d'aide par le biais de la Banque alimentaire ou des Restos du cœur, c'est une aide extrêmement importante. D'une certaine manière, nous contrôlons un peu où va l'argent, si je puis m'exprimer ainsi. Cela nous paraissait important d'agir de cette manière, et c'est une aide incontestable de la Ville.

Je voudrais vous dire aussi – mais ce n'est pas pour vous que je dis cela, Monsieur SÉAILLES – que la polémique ne m'a jamais intéressé, et le populisme non plus. J'apporterai juste une réponse pour que chacun ait le même niveau d'information. Je remercie à chaque fois le public d'être présent à nos conseils municipaux. Je rappelle qu'ils sont attachés à cette manifestation importante de la démocratie.

Notre Conseil municipal qui se termine aujourd'hui intervient après le Conseil municipal du mois de février, du mois de mars, du mois de mai, du mois de juillet. Le nôtre, aujourd'hui, sera suivi du Conseil municipal du mois de novembre et du mois de décembre. Nous en sommes, à ce stade, à sept conseils municipaux prévus pour notre année. Je rappelle que les dispositions de la loi, que tout le monde est censé connaître, disent qu'il doit y avoir un conseil municipal par trimestre.

Nous en ferons sept cette année. Je n'invite pas tout le monde à prendre des cours de mathématiques, mais vous verrez par ce propos que nous sommes plutôt dans la partie haute de ceux qui organisent des conseils municipaux pour faire vivre la démocratie dans notre Ville.

Merci beaucoup, je vous souhaite une très bonne soirée.